

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 6 Mai 2022

PRESENTS :

B. de COURRÈGES, MC. BOURUMEAU, A. SERREAU, R. AUFFRAY, C. GUERINEAU, J. BOURDET, S. FERRANDEZ, S. MILLE, C. WILLIOT, F. CONGOURDEAU, N. GOURDONNEAU, C. LATRY, J. DENIAU.

POUVOIRS :

B. LAVILLE donne pouvoir à B. de COURRÈGES,
J. BENETAUD donne pouvoir à MC. BOURUMEAU,
B. CARTIER donne pouvoir à B. de COURRÈGES,
D. COSTA donne pouvoir à C. WILLIOT,
S. TRAINQUART donne pouvoir à A. SERREAU.

ABSENT :

M. ALCODENDAS-MONINO

Soit 13 Présents + 5 Pouvoirs = 18 Votants formant au moins le tiers des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

Secrétaire de séance : Arlette SERREAU

Approbation du Conseil Municipal du Mardi 12 Avril 2022

Accord unanime du Conseil Municipal

Délibération n° 22-23 : Fête du Lac 2022 : détermination du prix de vente du plateau repas

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- DE FIXER le prix du plateau repas pour la Fête du Lac 2022 à 7,50 €,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à cette délibération.